46e Année - N° 3399. Le N° 0 25 c. PARAIT LE SAMEDI 22 Décembre 1934

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 13 francs.
Autres départements ..... 15 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron 117. C.-C. Postal Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur-Gérant : M.-P. ASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), *et au Bureau du Journal.*

ANNONCES
Judiciaires, (la ligne) 1,50
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.

L'Etoile de " Nadau "

(Conte Sisteronnais pour Noël)

à Madame Massot-Devèze
qui tant aime et si bien sert Sisteron

Quelques faits en concordance avec la véridique histoire ; le reste appartient aux chroniques apocryphes de Sisteron, lesquelles s'impriment seulement aux lèvres des générations.

Raymond-Bérenger venait de rendre son âme à Dieu, Béatrix de Savoie, sa digne veuve, fit vœu de bâtir monastère sur Durance.

Protectrice des troubadours qui l'hommageaient à l'envi de los et de sirventes ; elle choisit l'endroit le plus poétique des Alpes, sur domaine de La Baume. Déjà les chanoines de Chardavon achevaient là, dans le soleil, leur dernière étape ici-bas, pour que leur suprême prière prit vol au paradis au chant des cigales.

Au bord de sa guérite, le diable, barbiche et cornes au vent, tête entre ses doigts fourchus et coudes sur la pierre, telle la cariatide qui se voit à Notre-Dame de Paris, regardait couler la rivière.

Les bons chanoines ne le tourmentaient point. Eux coutumaient de le narguer de révérences malicieuses auxquelles il répondait par une grimace.

Cela durait de matines à complies, puis ceux de Chardavon regagnaient leur chambrette et le malin, qui ne se couche pas, continuait de contempler le rocher d'en face, éclaboussé par la lune.

Par un soir d'août de l'an 1248, deux moines franchirent le pont. Le diable, qui tient registre des gens de froc de tous les moustoirs, reconnut frères Raymond Attenulfe et Guillaume Clément, de l'ordre des prêcheurs.

Il les suivit de ses yeux écarquillés ricanant de toute la largeur de sa bouche à cause du clavecin de ses dents.

Vêtus de bure blanche, les deux dominicains disparurent dans les ombres, derrière l'enceinte.

Ils venaient de prendre possession du legs de dame Béatrix de Savoie leur assurant, selon son vœu, entière usance et libre bien de ce sol « depuis le ciel jusqu'aux enfers »

Evidenter seu clam contenta a cœlo usque ad abyssum, donamus, tradimus,..... ainsi que se lit en l'acte de donation conservé dans les Archives de Sisteron.

Tant que vous plaira, vers le ciel, s'esclaffa le diable, mais jusqu'aux enfers ! nenni ! moinillons de peste, sauf à vous y dextrement griller *et in œternum* ! Et maintenant à nous : cloître de Saint-Marcel et des prédicants ! Défi jusqu'à la fin des fins !

Dès lors commença entre les deux ennemis guerre sans merci. Ce ne furent que vexations et calamités, outrages et sarcasmes, discordes, séditions, même hérésies, menaces de schismes, révoltes et dissipations.

Trop long serait d'énumérer ces évènements.

Un orage épouvantable faillit arrêter en chemin Robert, évêque de Gap, venant bénir la première pierre ; un tonnerre menaça le clocher de la belle église au jour de son inauguration.

Passons sur disputes, discussions entre moines, leur relâchement et autres faiblesses communes à tous les hommes. On insinue, exagérant peut-être, encore qu'il y ait du vrai, qu'ils s'évadaient volontiers de leur pieuse solitude pour jouer aux cartes devant les seuils et qui pis est avec les gentes Sisteronnaises; qu'ils s'entendaient en maitrise à rouler boules et quilles, autant et mieux à vider brocs de nos vins parfumés.

A plusieurs reprises, sans doute pour les replacer en devoir, les flammes de l'enfer, sur l'ordre du diable en sa guérite, dévorèrent le couvent, par exemple en l'an 1427 et plus souvent le mirent à mal.

Le maudit, toujours à son fenestron accoudé, jubilait à renverser de son ricanement, ce qui restait des murs calcinés.

Et les moines de se lamenter, s'accusant de leurs pêchés, sans obtenir clémence du seigneur, car, une fois leur maison reconstruite, ils oubliaient leurs résolutions. Le diable s'en réjouissait et continuait ses maléfices.

Enfin le cardinal d'Amboise réforma ces irréguliers, tout redevint offices ordonnés et fidèle observance.

Le diable en subit consternation mais ne désarma pas.

Or, si nous en croyons les Evangiles des Quenouilles, sept étoiles de première grandeur composèrent l'escorte de celle des bergers sur l'étable de Bethléem. L'Enfanton adoré des humbles et des rois, ces sept astres allèrent trois en Orient, quatre en Occident, avec pour mission de protéger ceux que le démon voudrait ensorceler.

Nul ne sait en quel siècle, une Noël, à minuit, barrant le ciel d'une clarté de soleil, un globe de feu, de la transparence du cristal et à rayons aveuglants remonta la Durance, s'arrêtant au-dessus de Sisteron.

Au moment où les cloches de la cathédrale épandaient leurs : *Gloria* dans les espaces, l'étoile, telle une flèche, se planta sur la pointe du clocher de La Baume.

Quand, au matin, les fils de Saint-Dominique sortirent en procession pour se rendre à la messe solennelle du Chapitre, les Sisteronnais admiraient les mystérieux éclats, auréolant le logis monacal et dont s'aveuglaient les vitres de la ville.

Vis à vis, par contre, un trou noir, que ne touchait point l'étrange lumière au flanc du geant rocher.

Le diable avait fui sa guérite pour n'y revenir jamais...

Ainsi s'accomplit la promesse de l'étoile de Noël, puisque cria « cebo » le diable qui de la citadelle, avait jusque-là frappé de malédiction le paisible fief de La Baume...

D'autres vous diront qu'il s'agit du non moins énigmatique Diamant de la Reine Jeanne ; d'autres certifieront que c'était un cristal de roche aux six pointes d'une étoile majeure ; d'autres demeureront incrédules sur tout cela.

Tant pis ; j'ai relaté ce que me suggéra ce bon vieux clocher de La Baume où je reçus grain de sel de sagesse, sans doute pour narrer cette folle légende de Noël.

Emile ROUX-PARASSAC.

(Décembre 1934).

CHALLENGE
de la Ville de Sisteron

REGLEMENT

Article 1er. — Il est créé entre les Clubs des Basses-Alpes, une épreuve de Foot-Ball Association, dénommée : *Challenge de la Ville de Sisteron*. Cette épreuve se déroulera sous le règlement du District de Provence, de la Ligue du Sud-Est et de la F. F. F. A. Elle est ouverte à tous les Clubs des Basses-Alpes, moyennant un droit d'engagement de 15 francs et dotée d'un objet d'art qui sera remis, pendant un an, à l'équipe gagnante. Trois victoires consécutives ou non en assureront la possession définitive.

Art. 2. — Cette épreuve se dispute sous le réglement du District, sauf, en ce qui concerne les dispositions spéciales, prévues dans le présent règlement.

Tous les joueurs amateurs munis d'une licence délivrée par la F.F.F.A. peuvent y participer.

Art. 3. — Son organisation est assumée par le Sisteron-Vélo. Le Président ou le Secrétaire de chaque Club engagé pourra prendre part aux réunions spéciales pour l'établissement du calendrier et des lieux de rencontres. Les frais de déplacement seront suppportés par le Club auquel ils appartiennent.

L'engagement des Clubs devra être envoyé au Trésorier du Sisteron-Vélo, accompagné de la somme de 15 frs, jusqu'au 23 Décembre 1934, dernier délai.

CALENDRIER

Art. 4. — Pour faciliter les rencontres, les Clubs engagés seront au cours de la réunion qui se tiendra à Sisteron, le 30 Décembre 1934, groupés en 3 ou 4 poules géographiques, qui serviront aux éliminatoires. Les matches éliminatoires se joueront par aller et retour. La Commission fixera le nombre de qualifiés, relativement au nombre de participants dans chaque poule. Les qualifiés seront ensuite groupés par ordre de tirage au sort, en deux poules, qui seront simples et se joueront sur le terrain du Sisteron-Vélo.

La finale se jouera, quels que soient les Clubs finalistes, sur le terrain du Sisteron-Vélo.

Pendant les poules, le décompte des points se fera de la façon suivante :

Match gagné	3 points.
Match nul	2 points.
Match perdu	1 point.
Forfait	0 point.

Le Calendrier des éliminatoires sera dressé par la Commission et envoyé par ses soins aux Clubs participants dès le 31 Décembre 1934. Si, d'un commun accord, deux Clubs décident de jouer le match qui les oppose à une autre date que celle fixée par le calandrier, le Club qui aura provoqué le changement devra faire connaître la nouvelle date au Secrétaire du Sisteron-Vélo, le mardi au plus tard, qui précède le jour fixé par le Calandrier.

Dans le cas où, pour un cas de force majeure, ou par suite de championnat officiel du District, un Club ne pourrait disputer un match à la date fixée et ne pourrait s'entendre avec son partenaire pour en fixer une nouvelle, il sera tenu d'en aviser dans le même délai, le Secrétaire du Sisteron-Vélo qui, après enquête fixera d'office une date.

RECETTES

Art. 5. — Au cours des matches, aller et retour éliminatoires, le club recevant percevra à son profit, la recette faite sur le terrain à charge par lui, de rembourser les frais d'arbitrage, en cas d'arbitrage neutre. En ce qui concerne la finale, les frais de déplacement jusqu'à concurrence de 500 francs, maximum, par équipe seront accordés aux finalistes.

Le propriétaire du terrain pourra seul profiter des cartes d'invitation dont le total ne pourra dépasser 10. En cas d'insuffisance de recettes, les frais d'arbitrage, s'il y a lieu, seront supportés par moitié par les Clubs en présence.

FORFAITS

Art. 6. — Se conformer à l'article 15 des R. S. du D. de P. pour le délai du forfait. (annuaire du District de Provence).

Art. 7. — Un club ayant déclaré forfait ne pourra, le jour où devait se disputer le match, participer à aucune rencontre, même amicale.

Art. 8. — Un total de trois forfaits au cours des poules éliminatoires entraînera le déclassement de l'équipe.

ARBITRAGE

Art. 9. — Il sera demandé à la Commission des Arbitres de Provence, le concours d'arbitres pour assurer la direction des rencontres.

Art. 10. — Si, au moment du match, l'arbitre désigné ne se présente pas, les Capitaines des équipes en présence s'entendront pour confier l'arbitrage à une personne qu'ils auront choisi de concert, ou tirée au sort, si chaque équipe présente un candidat.

Art. 11. — La feuille d'arbitrage sera envoyée au Club sur le terrain duquel se joue le match. Les feuilles d'arbitrage devront être renvoyées à la Commission par le Club vainqueur, au plus tard le lendemain du jour de la rencontre.

Art. 12. — Le Challenge remis en garde au Club vainqueur devra faire retour au Sisteron-Vélo, 15 jours avant la finale en parfait état de conservation sous peine d'une amende que fixera le District.

Art. 13. — Toutes les réclamations devront être portées sur les feuilles d'arbitrage et formulées dans la forme ordinaire. Elles seront transmises par la Commission au District de Provence qui sera chargé de régler les litiges et les différents.

Les réclamations devront être appuyées d'un droit de 20 francs et transmises au District de Provence.

Art. 14. — Toute la correspondance relative au Challenge de la Ville de Sisteron devra être adressée impersonnellement au Secrétaire du Sisteron-Vélo.

Art. 15. — Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le District de Provence, en application des règlements généraux et sportifs de la F. F. F. A.

Plus d'hiver pour votre voiture
avec....
Spido NIVA
l'huile de sécurité pour l'hiver

Chronique Sportive

SAINT-AUBAN sur DURANCE

L'Aéro-Club Bas-Alpin organe de vulgarisation aéronautique des Basses-Alpes reçoit la lettre suivante du Centre d'Etudes et d'Application du Vol sans moteur « Avia » :

Messieurs,

« Nous avons suivi avec intérêt votre activité en 1934 et sommes certains que l'effort que vous avez entrepris continuera à être couronné de succès.

Nous vous confirmons que nous sommes à votre disposition pour tout ce dont vous pourriez avoir besoin et nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Directeur Général,

Signé : MASSENET.

Nous ajoutons nos encouragements à ceux exprimés par « Avia » pour la continuation heureuse de l'activité de notre Club départemental.

***

POUR LE DEVELOPPEMENT
DU VOL A VOILE

Lundi 17 Décembre l'Avia, centre d'Etude et d'Application du Vol sans moteur et organe officiel du développpement du Vol à voile en France, réunissait à Avignon, sous la présidence de son Directeur Général M. Massenet, les dirigeants des Aéro-Clubs du Sud-Est en vue de la formation d'une Fédération régionale.

Etaient présents à cette assemblée l'Aéro-Club de Lyon (M. Burlaton) ; l'Aéro-Club Vauclusien (MM. Vissouze et Roger) ; l'Aéro-Club de Provence, section de vol à voile (M. Sardou) ; l'Aéro-Club de Nice (M. Guillot) ; l'Aéro-Club de Nimes.

Les Basses-Alpes y étaient représentées par l'Aéro-Club Bas-Alpin qui avait délégué deux de ses membres, M. Blanc de Saint-Auban et M. le Dr Debernardy de Sainte-Tulle.

La réunion qui devait avoir lieu à la Chambre de Commerce, fut à la dernière minute transférée sur le terrain même de Pujaut Avignon et tandis que de nombreux planeurs effectuaient de fort belles évolutions sous leurs orbes gracieuses, les délégués échangeaient leurs opinions sur le choix et l'entretien du matériel, les principes d'apprentissage la nécessité d'exiger l'avis d'un Médecin avant l'admission des élèves, etc. etc... Enfin, le principe d'une fédération régionale capable de coordonner les efforts des clubs, d'établir des relations étroites de bonne camaraderie entre eux, de créer une émulation salutaire et d'apporter aux Clubs une aide efficace étaient admis.

Cette Fédération établira un centre régional d'entrainement ou les pilotes des Clubs trouveront des conditions de vol meilleures que dans les centres locaux en même temps que des appareils de performance.

Nous sommes heureux d'avoir vu l'Aéro-Club Bas-Alpin contribuer pleinement à la conception et à la réalisation de cette Fédération dont nous pouvons attendre les meilleurs résultats en faveur du vol à voile en particulier et de toute l'aviation en général.

© VILLE DE SISTERON

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Route d'Hiver des Alpes. — Route Napoléon. — Sisteron sera la principale étape d'une caravane qui, partie de Grenoble, ira jusqu'à Nice en radio-diffusant à travers le monde les beautés de la route d'hiver des Alpes et de la route Napoléon.

De passage ici aujourd'hui, c'est à 13 h. 15 qu'aura lieu sous les auspices du Syndicat d'Initiative une émission de radio-reportage.

Jean Giono et Mme Massot-Devèze ont bien voulu accepter de prendre la parole devant le micro.

Voici un choix heureux de conférenciers !

Qui, en effet, mieux que le grand romancier de la Provence, pouvait parler de ce pays enchanteur ?

Et Mme Massot-Devèze, la cabiscole dont la renommée a passé nos montagnes, n'était-elle pas toute désignée pour évoquer l'esprit délicieux de Paul Arène, en parlant de son antique, pittoresque et attrayante Rochegude ?

Cette émission d'Alpes-Grenoble, sera transmise par tous les postes d'Etat.

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

CHIRURGIEN-DENTISTE

Cabinet ouvert tous les jours

13, Rue de Provence — SISTERON

Arbre de Noël de l'Ecole Maternelle

3me liste de souscription :

M. Esmieu, notaire, 10 fr. ; Gibert Yves, 2 ; Buès Maxime, concessionnaire « Renault » Autos ; Mme Vve Nègre, Route de Noyers, 10 ; Mlle Colomb, Galeries Sisteronnaises, 10 ; Mlle Peyron, Directrice à l'école de filles, 10 ; M. Jasset, Directeur de la Banque des Alpes, 20 ; Pierrot Disdier, 8 ; Boudouard, chaussures, 10 ; Jouve, charbons, 10 ; Maurel Henri, salon de coiffure, 10 ; Donzion, boucherie, 10 ; Richaud Henri HP .T. T., 5 ; Mme Léon Louis, café des Alliès, un jouet ; Turcan Quincaillier, une mallette garnie ; Julien, chaussures, 10 ; Mlle Marguerite Bibou, institutrice, 10 ; M. Paret, Maire et Conseiller Général 20 ; Turcan Elie, La Coste, 3 ; Rebattu, mercerie, 10 ; Société Nestlé, Bonbons et images ; Maison Economioque, chocolats.

Merci aux généreux donateurs.

T. S. F.

les plus grandes marques :

DUCRETET — PHILIPS —o—

—o— SONORA — MALONY —

chez :

AUTOS-SPORTS

Ch. FERAUD — SISTERON

Réparations de toutes marques.

Les Eclaireuses. — Le Comité remercie les membres honoraires qui bien voulu payer leur cotisation annuelle. Parmi les sorties du trimestre, les deux visites à Aix et à Marseille ont particulièrement intéressé nos Eclaireuses .Elles ont rencontré à Aix, les Eclaireuses du Lycée et de l'Ecole Primaire Supérieure et ont admiré de vieux hôtels, les différents musées, Saint-Sauveur.... le cours tout bruissant au chant des fontaines. Après la Ville du passé, Marseille les accueillit par un beau soleil d'hiver. Initiées à la vie du port et des paquebots par une visite du « Djenné » reçues au Club International Scout par Chef Dieuzaide

Ainsi notre section d'Eclaireuses nouvelles continue à être une des plus éducatrices de notre département.

AVIS. — Madame MARTEL, couturière, informe le public qu'elle se tient à la disposition des personnes pour le piquage des Couvertures, Edredons et couvre-pieds.

Pour renseignements, s'adresser à Mme MARTEL, à Bourg-Reynaud, Sisteron.

Théatre des VARIETES-CINEMA

AUJOURD'HUI

DEMAIN, matinée et soirée

LUNDI 24, en soirée ;

MARDI 25, Jour de NOEL, mat et soirée.

DEUX GRANDS FILMS

Le Maudit

(histoire du Vampire de Dusseldorff)

et.....

Théodore & Cie

Pour les fêtes du Jour de l'An

Merveilleux Spectacle de Gala

500 Musiciens Tziganes. dans...

Le Beau Danube Bleu

AUTOMOBILISTES ! !

Pour changer vos glaces et faire toutes réparations de Carrosserie,

adressez-vous à la

Carrosserie Grasset & Mevolhon

Cours Melchior-Donnet, SISTERON

Glaces Saint-Gobin, livrées de suite

Sécurit et Néotriplex, 15 jours env.

Aux jeunes Musiciens. — Les élèves musiciens sont informés qu'ils trouveront à la Librairie LIEUTIER les solfèges et les cahiers nécessaires à leurs études musicales ainsi que des anches de Saxophones et de Clarinettes.

Confiserie BROUCHON

SISTERON

Téléphone 57

Pour être servi au mieux à l'occasion des Fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN, veuillez passer vos commandes sans retard s'il vous plaît.

D'avance... MERCI.

POUR LES ETRENNES

Joignez l'Utile à l'Agréable

offrez un VELO

CHEZ.....

Paul ALBERT

Agent PEUGEOT et RAVAT

Grand Choix de VELOS

Garçonnet, Fillette, Homme et Dame

— Des PRIX et de la QUALITE —

Noël ! Noël !

CADEAUX POUR ENFANTS

une superbe poupée

un joli ménage

un stylo

une boîte peinture

un joli livre de lecture

un album d'images

un Almanach Vermot

et tous autres objets ou jouets que l'on trouve à la...

Librairie P. LIEUTIER, Sisteron.

ALPES ET MIDI

Le numéro de Septembre-Octobre d'ALPES et MIDI, réunit 68 pages d'articles sur les Alpes et la Provence.

M. le professeur Emile Ripert, n'écrivait-il pas, parlant de cette revue ALPES et MIDI se préoccupe d'unir spirituellement le pays alpin et la Provence ?

Citons quelques articles : Mistral et Notre-Dame de Romigier, les représentations au Théâtre Antique d'Orange, les fêtes de la Maintenance, Hommage à Pierre Termier, Six jours sur le Cervin, les Vaudois de Barcelonnette, le compte-rendu détaillé de la saison d'Art Alpin de Jausiers, quelques conseils de Bridge, ect... et 46 photographies illustrent ce texte copieux.

Spécimen adressé sur demande à ALPES et MIDI, Gap, contre 5 frs en timbres-poste.

Ce numéro est également en vente à la Librairie Lieutier, Sisteron.

AVIS. — Les coiffeurs préviennent le public qu'à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An, leurs magasins seront ouverts le lundi, et fermés le mercredi.

Croix Rouge Française. — Pour les consultations de nourrissons, le Comité de Sisteron occupe le rôle d'intermédiaire entre le service départemental de la protection des enfants du 1er âge et les mères ou nourrices, bénéficiaires ou non des lois sur les assurances sociales, de l'assistance aux femmes en couches, des primes d'allaitement.

Prêts

rapides avec ou sans garantie hypothécaires à partir de 5.000 frs. et depuis 4 0/0. Avances sur récoltes. Aide pour s'établir ou prendre gérance. Etude et réponse gratuite, CAISSE CENTRALE, 56, Rue Lafayette à PARIS.

L'UNION

La supériorité de nos **BOULES CREME** et **PRALINE** n'est plus à démontrer

Demandez aussi nos **PAPILLOTES** et nos **BONBONS FOURRÉS** au chocolat

© VILLE DE SISTERON

CASINO-CINEMA

Pour les Fêtes de NOEL
AUJOURD'HUI en soirée
DEMAIN, matinée et soirée
LUNDI 24, en soirée,
MARDI 25, matinée et soirée

Pour les Fêtes du 1er JANVIER

La Bataille

de Claude FARRERE
avec... Charles Boyer et Annabella

Etat-Civil

du 15 au 22 Décembre

NAISSANCES

Armand Louis Gino Locci, Rue Mercerie.

PUBLICATION DE MARIAGES

entre Paul Pierre Bernard, préparateur en pharmacie, dtemeurant et domicilié à Sisteron et Louise Amélie Emma Morel, sans profession, demeurant et domiciliée aux Adrets (Isère).

MARIAGES

DÉCÉS

Néant.

ON DEMANDE

une bonne

S'adresser à l'Hôtel de la Mule Blanche, Sisteron.

AVIS de vente

Deuxième Insertion

Suivant acte sous seing privé du premier Décembre mil neuf cent trente quatre, enregistré le premier Décembre mil neuf cent trente quatre, Folio 99, N° 36, les époux François KELLER, Madame KELLER, autorisée de son mari, demeurant ensemble à SISTERON (Basses-Alpes) et Monsieur Jean BALLARIO et son épouse, née Andrée BRAILLY, autorisée par son mari, domiciliés à VENCE (Alpes Maritimes) ont vendu à Monsieur Hyacinthe FERRANDINI, liquoriste, demeurant à SISTERON, 15, Rue de Provence, un

Fonds de Commerce

connu sous le nom de

Café de France

15, rue de Provence à SISTERON (Basses-Alpes).

Insertion au *Bulletin Officiel* des Ventes du douze Décembre mil neuf cent trente quatre, numéro 99, sous le numéro d'ordre 55330.

Les oppositions devront être faite à peine de forclusion dans les dix jours de la deuxième insertion, au domicile élu de l'acheteur, CAFE DE FRANCE, 15, Rue de Provence à SISTERON (Basses-Alpes)

TRIBUNAL DE DIGNE

Faillite RAVEL

Maréchal-Ferrant à SISTERON

Assemblée pour le Concordat

En exécution de l'article 504 du Code de Commerce, Messieurs les créanciers vérifiés et affirmés,, ou admis par provision, sont invités à se rendre en personne ou par mandataire porteur d'un pouvoir, enregistré avant l'assemblée, le mercredi neuf Janvier mil neuf cent trente cinq à 14 heures 30, au Tribunal de Commerce, pour entendre le rapport du Syndic sur l'état de la faillite, ainsi que les propositions de concordat du débiteur, et en délibérer sous la présidence de Monsieur le Juge-Commissaire, et, pour le cas où un concordat n'interviendrait pas, s'entendre déclarer en état d'union, conformément à l'article 529 du code de Commerce.

Le Greffier en Chef,
P. MAGNAN.

TRIBUNAL DE DIGNE

LIQIDATION JUDICIAIRE

MEASSON

Cafetier à CHATEAU-ARNOUX

Dernier Avis

Vérification des Créances

En exécution de l'article 13 de la loi du 4 mars mil huit cent quatre vingt neuf, Messieurs les créanciers sont de nouveau invités à se rendre en personne ou par mandataire porteur d'un pouvoir, enregistré avant l'assemblée, au Tribunal de Commerce le deux janvier mil neuf cent trente cinq à 15 heures, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Ils doivent pour cela, remettre à *l'avance* leurs titres accompagnés d'un bordereau sur *papier libre* indiquant la cause et le montant de leurs créances, soit au Greffe, soit entre les mains du Liquidateur

Ils sont en outre prévenus que cette assemblée sera la dernière.

Tout créancier vérifié ou porté au bilan peut assister à la vérification des créances et fournir des contredits aux vérifications faites et à faire

Le Greffier en Chef,
P. MAGNAN.

TRIBUNAL DE DIGNE

LIQIDATION JUDICIAIRE

JUCHAULT

Entrepreneur de Travaux Publics à SISTERON

Dernier Avis

Vérification des Créances

En exécution de l'article 13 de la loi du 4 mars mil huit cent quatre vingt neuf, Messieurs les créanciers sont de nouveau invités à se rendre en personne ou par mandataire porteur d'un pouvoir, enregistré avant l'assemblée, au Tribunal de Commerce le deux janvier mil neuf cent trente cinq à 15 heures, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Ils doivent pour cela, remettre à *l'avance* leurs titres accompagnés d'un bordereau sur *papier libre* indiquant la cause et le montant de leurs créances, soit au Greffe, soit entre les mains du Liquidateur

Ils sont en outre prévenus que cette assemblée sera la dernière.

Tout créancier vérifié ou porté au bilan peut assister à la vérification des créances et fournir des contredits aux vérifications faites et à faire

Le Greffier en Chef,
P. MAGNAN.

P. L. M.

AVIS. — A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel an, les billets d'aller et retour délivrés à partir de maintenant seront exceptionnnellement valables, quelle que soit la distance, jusqu'au Lundi 7 janvier 1935 inclus.

Profitez de cette validité exceptionnelle pour passer en famille vos vacances de fin d'année.

Cartes de Visite à la minute

S'adresser à la Librairie LIEUTIER.

BANQUE des ALPES

Ancienne Banque Chabrand & Caillat
Capital : 6 Millions entièrement versés

Siège Social à GAP : 12, Rue Carnot
TÉLÉPHONE: 0.45 ET 1.97

AGENCES
SISTERON
BRIANCON - EMBRUN - LARAGNE
SEYNE-LES-ALPES
SAINT-BONNET
VEYNES

Toutes opérations de BANQUE et de TITRES
CHANGE
LOCATION de COFFRES-FORTS
au siège et dans les Agences

Sont en vente à
l'Imprimerie-Librairie
M.-PASCAL LIEUTIER
25, Rue Droite — SISTERON

les AGENDAS DE POCHE et de COMMERCE de l'année 1935 ;
les ALMANACHS HACHETTE 1935
les ALMANACHS MATHIEU de la Drôme de 1935 ;
les ALMANACHS VERMOT 1935 ;
L'AGENDA de L'Echo de la Mode ;
GRAND CHOIX DE ROMANS
(*des meilleurs auteurs*)

Une bonne Précaution

Lorsqu'un simple rhume se prolonge et produit de l'essoufflement, craignez de devenir asthmatiques ou amphysémateux. Employez alors la merveilleuse Poudre Louis Legras qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites et guérit progressivement.

Une boîte est expédiée contre mandat de 5 frs 25 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1 Boulevard Henri IV, à Paris.

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON
P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20

Sisteron, station :
Café du Commerce, Télép. 61.
Bureau à Digne : *Café des Sports, Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86.

HORAIRE

Matin

1r *service*		*service*	
Sisteron	7 h.	Digne	9 h.
Digne	8 h.	Sisteron	10 h.

Soir

3e *service*		4e *service*	
Sisteron	13 h.	Digne	17 h. 10
Digne	14 h.	Sisteron	18 h. 15

Prix des places : Sisteron-Digne, 8 frs.

Sisteron — Imprimerie P. Lieutier.
L'Imprimeur-Gérant : P. LIEUTIER

CREDIT LYONNAIS

Capital et Réserves 1 milliard 208 millions
1475 Sièges en France et à l'Etranger

Agence de DIGNE, 28, Bd Gassendi
Téléphone N° 37

Bureaux rattachés
- **SISTERON**, télép. 113, ouvert le mercredi, samedi et jours de foire.
- **Aux MEES**, ouvert le Jeudi.
- **BARREME — CASTELLANE — SEYNE**

Toutes opérations de banque et de titres. Location de compartiment de coffre-forts

EN PLUS DE LA

7

A "TRACTION AVANT"
DONT LE SUCCÈS GRANDIT SANS ARRÊT
30.000 voitures
LIVRÉES EN 6 MOIS

LES USINES

CITROËN

LIVRENT DÈS MAINTENANT

LA **11**

"TRACTION AVANT"

VOITURE DE FAMILLE SPACIEUSE
3 A 9 PLACES FACE A LA ROUTE
ÉCONOMIQUE : 11 LITRES AUX 100 KM.
RAPIDE : 110 KILOMÈTRES A L'HEURE
MAXIMUM DE SÉCURITÉ PAR LES
CARROSSERIES "TOUT-ACIER"
MONOCOQUE SANS CHASSIS

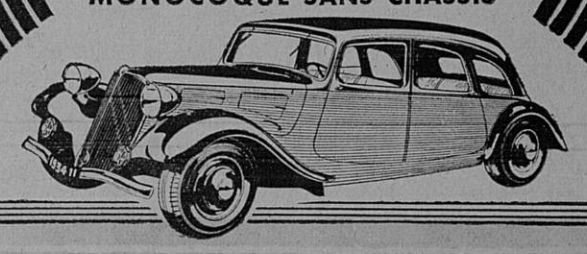

Garage AILHAUD & Cie — SISTERON
Garage CHARMASSON S. A. — GAP

Ce fameux violoniste, vous ne l'entendrez qu'à **MOITIÉ**

...avec un poste qui rendra méconnaissables les prouesses de l'illustre archet...

Vous ne perdrez rien de son jeu - même les pianissimi les plus délicats, - avec le Philips 638.

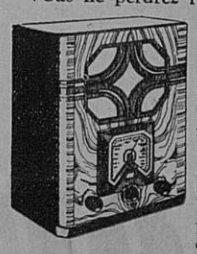

Le 638 ! - Tous les perfectionnements de la Super-Inductance : pur comme sait l'être un Philips, il vous apporte la joie radiophonique à 100 %.

PRIX IMPOSÉ **1.875** FRS

PHILIPS 638
A SUPER-INDUCTANCE
Demandez-nous de l'écouter chez vous

C. FIASTRE et M. SCALA
Distributeurs Officiels « PHILIPS »
6, Rue de Provence, SISTERON
Téléphone 3 et 101.

Maladies de la Femme

LA MÉTRITE

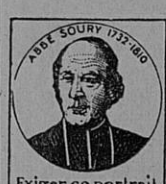

Exiger ce portrait

Toute femme dont les règles sont irrégulières et douloureuses, accompagnées de Coliques, Maux de reins, Douleurs dans le bas-ventre ; celle qui est sujette aux Pertes blanches, aux Hémorragies, aux Maux d'estomac, Vomissements, Renvois, Aigreurs, Manque d'appétit, Idées noires, doit craindre la Métrite.

Pour guérir la Métrite et les maladies qui l'accompagnent, la Femme fera usage de la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Le remède est infaillible à condition d'être employé tout le temps nécessaire.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY guérit la Métrite, parce qu'elle est composée de plantes spéciales ayant la propriété de faire circuler le sang, de décongestionner les organes malades en même temps qu'elle les cicatrise.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY est le régulateur des règles par excellence, et toutes les femmes doivent en faire usage à intervalles réguliers pour prévenir et guérir : Tumeurs, Fibromes, mauvaises Suites de couches, Hémorragies, Pertes blanches, Varices, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie ; contre les accidents du Retour d'Age, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, etc.

Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'HYGIÉNITINE DES DAMES.

La Boîte 6 fr. 75

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

PRIX : Le flacon { Liquide / Pilules } 10 fr. 60

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature Mag Dumontier

Aucun autre produit ne peut la remplacer 16

L'ALMANACH VERMOT EST PARU

Son Concours *à la portée de tous :* **85.000 frs de prix**

En vente à la Librairie LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

Etablissements Françis JOURDAN

GARAGE MODERNE

Avenue de la Gare — SISTERON

Atelier de Réparations
mécanique et électrique
Travaux de
Mise au Point
Rectification

Atelier
outillage perfectionné
Prix Modérés
Toutes Réparations
Stock pneumatiques
Batterie-Accumulateur

Reprise en compte
de toutes voitures
Ventes à credit
— Echange —
Toutes les voitures
d'occasion disponibles
de suite.

RENAULT

Les Modèles 1935 sont incomparables

l'automobile de France

SISTERON — Téléph. 18.

Maxime BUES, concessionnaire régional.

L'Imprimeur-Gérant,

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON